



## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-adjointe de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi, 18 août 2025 à 19h 30, en la salle du Conseil sise au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**1) Dérogation mineure (Marge de recul avant)**

**Adresse :** 295, rue Rose-Alma (lot 2 777 918)

**Nature :** **Marge de recul avant**

**Effet :** **De permettre**, pour la propriété située au 295, rue Rose-Alma l'octroi d'une dérogation mineure pour permettre une marge de recul avant de 6,3 mètres, alors que la grille des spécifications de la zone H-79 requiert une marge de recul avant de 7 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au plus tard le 18 août 2025 à 18h.

Fait à Rosemère, ce 24 juillet 2025.

La greffière-adjointe,

Me Chanèle Lecompte